

# Serbie

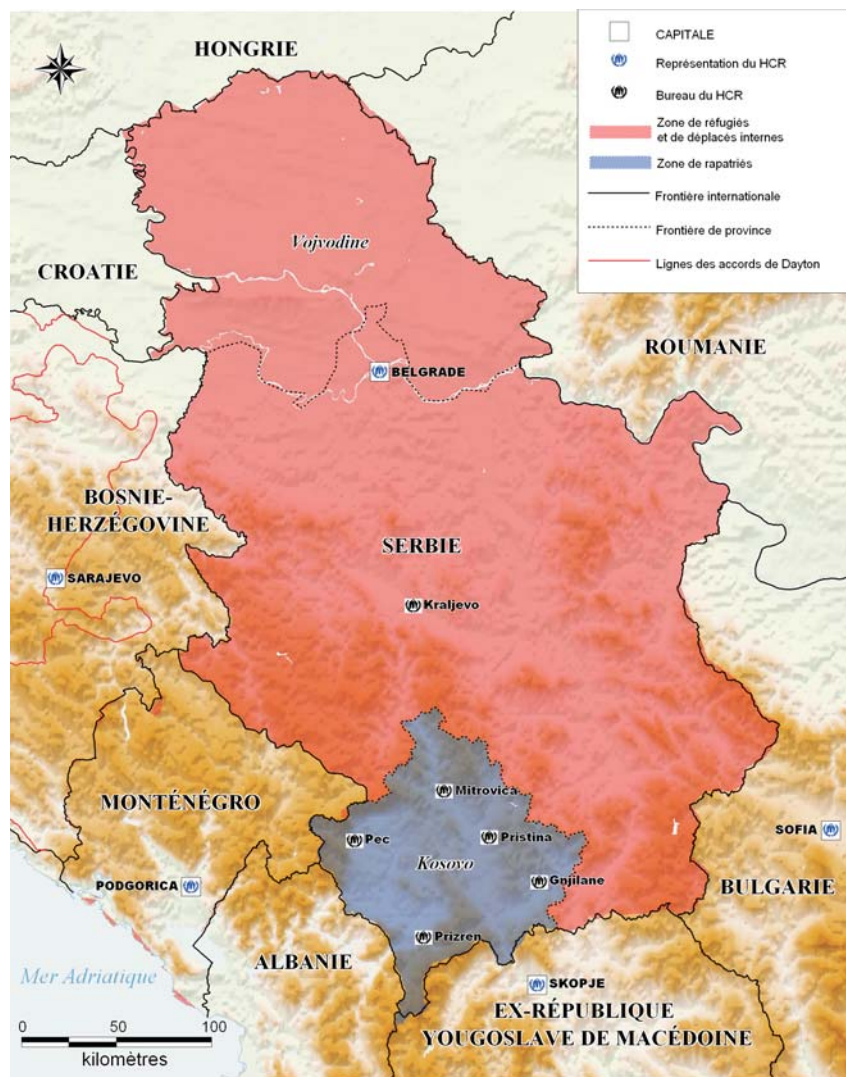
## Faits marquants

### Serbie

- Le Parlement a adopté une loi sur l'asile et un centre d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés a ouvert ses portes en novembre 2007.
- Grâce aux efforts menés par le HCR pour renforcer leurs capacités dans le domaine de la protection, de l'information et de la transparence financière, les associations de déplacés internes ont pu jouer un rôle plus important dans la défense de leurs droits.
- Le Haut Commissariat a publié une étude, intitulée « Analyse de la situation des déplacés originaires du Kosovo en Serbie : législation et pratiques » afin d'appeler au respect des droits des déplacés internes, conformément aux normes internationales.
- Les mouvements de retour se sont poursuivis, quoique avec moins d'ampleur : 193 réfugiés ont bénéficié d'une assistance pour rentrer en Croatie et 68 déplacés roms ont reçu une aide pour regagner de leur plein gré Roma Mahala, au Kosovo, où des logements neufs les attendaient. Quelque 4 800 déplacés internes originaires du Kosovo et plus de 11 000 réfugiés croates ont reçu des informations et une orientation relatives à leur retour, ainsi que des conseils juridiques gratuits.
- Le HCR est venu en aide à quelque 520 réfugiés grâce à des programmes d'intégration sur place, prévoyant notamment un appui en matière de logement et d'agriculture. Pour la première fois, des programmes de ce type ont été proposés aux déplacés internes et plus de 1 800 d'entre eux en ont bénéficié.
- Des documents d'état civil ont été fournis à environ 5 300 déplacés internes et 2 300 réfugiés. Des procédures d'enregistrement ont été entreprises pour quelque 110 déplacés internes ; 85 procédures ont été menées à terme avec succès.

### Kosovo

- En janvier 2007, le HCR a conclu un mémorandum d'accord avec les autorités provisoires du Kosovo afin de doter les autorités municipales de moyens plus solides pour gérer les questions en rapport avec les retours et la réintégration. Des équipes municipales conjointes ont



évalué les besoins de protection et d'assistance des personnes qui avaient regagné spontanément leur localité d'origine.

- Le camp de Plementina, qui abritait des déplacés internes, a été fermé ; 81 familles ont obtenu des logements sociaux.
- Les efforts déployés par le HCR pour minimiser les expulsions en direction du Kosovo ont abouti à une baisse de 30 pour cent du nombre de retours forcés chez les individus appartenant à des communautés minoritaires.
- Quelque 1 900 personnes risquant de devenir apatrides ont obtenu des documents attestant leur état civil ou leur qualité de résidents habituels. Au titre des efforts de prévention de l'apatridie fournis par le HCR, 1 900 autres individus ont bénéficié de conseils sur les questions d'inscription à l'état civil.
- Le Haut Commissariat a contribué à la rédaction d'une nouvelle loi sur l'asile et amélioré la capacité institutionnelle du Service du contrôle des frontières et des migrations (ministère de l'Intérieur) en organisant deux ateliers à Pristina, deux voyages d'étude à l'étranger et des formations en cours d'emploi.

## Environnement opérationnel

### Serbie

En 2007, la vie politique du pays a été marquée par des complications. Bien que des élections législatives aient eu lieu en janvier, il a fallu attendre trois mois pour qu'un gouvernement de coalition soit enfin formé. Les développements relatifs au Kosovo (voir ci-après) ont eu un impact sur les relations extérieures du pays ainsi que sur sa politique intérieure. La conclusion de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne a été reportée pour une période indéfinie. Les négociations entre Belgrade et Pristina sur le statut du Kosovo ont échoué et le Parlement serbe a adopté une résolution s'opposant à l'indépendance de la province. En raison des préoccupations suscitées par la question du Kosovo, certaines lois importantes (comme la loi sur le logement social) n'ont pas été adoptées. D'autres textes, dont la loi sur l'asile, ont été approuvés avec un retard considérable.

En 2007, trois évaluations participatives ont été respectivement consacrées aux thèmes suivants : naturalisation, retours et emploi, santé et logement. Des approches axées sur les droits et sur la collectivité ont permis au HCR de se concentrer sur l'autosuffisance des déplacés dans les domaines du logement, de la formation professionnelle et de la délivrance de documents d'identité.

La situation politique délicate a contraint l'Organisation à maintenir son dispositif de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Faut de solutions claires et viables pour remédier durablement à leur situation, le HCR a continué à améliorer les conditions de vie de plus de 200 000 déplacés internes par des petits projets. Dans le même temps, le Haut Commissariat a recherché des solutions pour les réfugiés et les déplacés vulnérables hébergés dans des centres collectifs.

### Kosovo

La situation politique au Kosovo a été marquée par la proposition relative à son statut, rédigée par l'Envoyé spécial des Nations Unies Martti Ahtisaari. La proposition a été acceptée par les dirigeants kosovars albanais mais rejetée par le Gouvernement serbe. Le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à adopter une résolution sur la question

et les négociations entre les deux parties concernées se sont avérées peu concluantes. Ces événements ont créé une atmosphère d'incertitude chez les déplacés internes, qui ont remis à plus tard toute décision relative à leur retour.

Après les élections à l'Assemblée du Kosovo et les municipales organisées en novembre 2007, la probabilité de l'indépendance s'est confirmée. Cette perspective a suscité un sentiment d'anxiété au sein des minorités ethniques du Kosovo, même si la situation sécuritaire était relativement stable. Le processus post-électoral de nomination aux postes de direction des départements à Pristina et dans les entités municipales a retardé la mise en œuvre de certains programmes d'appui au retour et à la réintégration.

## Réalisations et impact

### Objectifs principaux

#### Serbie

- Aider les réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine à trouver des solutions durables.
- Aider les déplacés internes en provenance du Kosovo et les personnes qui rentrent en Serbie au titre d'accords de réadmission à trouver des solutions durables.
- Protéger et assister les réfugiés et les déplacés internes les plus vulnérables, de même que les autres groupes marginalisés.
- Aider le Gouvernement à édifier un régime d'asile et à élaborer des procédures conformes aux normes internationales ; transférer les fonctions de détermination du statut de réfugié aux autorités.

#### Kosovo

- Aider à créer des conditions propices au retour et à la réintégration durables des groupes minoritaires, notamment par un suivi et une supervision, afin de prévenir des déplacements ultérieurs.
- Répondre aux besoins des déplacés internes en matière d'intégration au Kosovo.

### Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Croatie	70 200	70 200	50	10
	Bosnie-Herzégovine	27 300	27 300	54	12
	Pays divers	500	500	-	-
Demandeurs d'asile	Pays divers	10	10	-	-
Réfugiés rapatriés	À partir de pays divers	900	210	-	-
Déplacés internes		226 400	226 400	50	22
Déplacés de retour		1 600	1 600	50	38
<b>Total</b>		<b>326 910</b>	<b>326 220</b>		

- Aider le gouvernement local à constituer des capacités municipales en matière de retour et d'intégration et à perfectionner ses compétences en matière de protection.
- Édifier un régime d'asile équitable et efficace, conforme aux normes régionales, notamment en renforçant les capacités du ministère de l'Intérieur du Kosovo.
- Consolider le dispositif d'intervention en cas d'urgence du HCR et de ses partenaires.

## Protection et solutions

### Serbie

Plus de dix ans après la crise du déplacement, la Serbie accueille toujours quelque 97 000 réfugiés. En 2007, le HCR a facilité le rapatriement librement consenti de réfugiés vers la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. Dans le cas de la Croatie, la principale préoccupation a toujours trait au règlement de deux questions en suspens, identifiées dans le cadre du processus de Sarajevo : la validation commune des droits relatifs aux pensions et la résolution équitable du problème des ex-titulaires de droits d'occupation-location. Du fait du ralentissement des rapatriements, le HCR a redoublé d'efforts pour promouvoir l'intégration sur place et la naturalisation des réfugiés qui ne peuvent ou ne veulent pas regagner leur pays d'origine.

Le niveau de vie des déplacés internes, en particulier celui des résidents des centres collectifs et des membres de la minorité rom marginalisée, n'a cessé de baisser. La protection et l'assistance des déplacés internes ont été prioritaires pour le HCR. Le Haut Commissariat a encouragé la suppression des obstacles qui interdisaient aux déplacés internes d'exercer leurs droits civiques. Il a également cherché à procurer une assistance juridique gratuite aux groupes les plus vulnérables, tout en les aidant à obtenir des documents officiels, à se procurer des logements et à renforcer leur autosuffisance.

Des évaluations tenant compte des critères d'âge, de genre et de diversité ont montré que la situation des jeunes déplacés roms était particulièrement inquiétante, ces enfants ne possédant pas de certificats de naissance ou d'autres pièces d'identité. Les équipes mobiles du HCR, spécialistes des services communautaires et travaillant en réseau, ont orienté les enfants qui souffraient de problèmes de protection vers des centres locaux d'assistance sociale et d'autres structures d'aide. Ces organismes ont aidé les enfants à obtenir des pièces d'identité, à accéder aux services de santé et à s'inscrire à l'école, tout en facilitant leur insertion dans leurs communautés d'accueil.

En 2007, 18 nouvelles affaires de violence sexuelle et sexiste ont été signalées et les victimes assistées. Le HCR a également dispensé, à titre gratuit, une assistance juridique à 32 victimes de violences de cette nature et pris des dispositions pour assurer une représentation judiciaire dans 53 procès. Le Haut Commissariat a facilité l'hébergement de huit femmes et de 16 enfants au Refuge pour les victimes de violences familiales.

### Kosovo

Conformément à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité, le HCR a supervisé et suivi le retour en toute sécurité des réfugiés et des déplacés internes. Bien que le processus de retour se soit ralenti en 2007, le nombre de personnes rentrées de leur plein gré a été légèrement supérieur à celui observé en 2006. Le Haut Commissariat a appuyé un éventail de solutions durables au profit des déplacés internes en 2007, le retour spontané étant la solution la plus courante.

La question de la pérennité des retours a continué de se poser avec acuité pour les Serbes de souche, certains d'entre eux regagnant la Serbie ou continuant à faire la navette entre la Serbie et le Kosovo. Les retours des populations roms et des groupes ethniques apparentés ont été plus durables, même si les enquêtes et évaluations participatives indiquent que ces groupes sont préoccupés par la sécurité, par l'accès à la justice, par les restrictions à la liberté de circulation, par la gravité de la situation économique, par la restitution des biens immobiliers et fonciers, par l'éducation et par l'emploi.

La plupart des membres de la communauté rom sont toujours victimes d'une marginalisation. De nombreux obstacles, administratifs ou autres, s'opposent à leur intégration pleine et entière dans la société.

Le HCR a fait campagne pour garantir le respect des droits fondamentaux des groupes minoritaires. Le Haut Commissariat a aidé de nombreux membres de communautés minoritaires à obtenir des documents légaux. En 2007, il a mis en œuvre des projets de réintégration axés sur le développement communautaire, le renforcement de l'autosuffisance et les activités génératrices de revenus.

Le Haut Commissariat a contribué au renforcement des capacités des fonctionnaires municipaux, des travailleurs sociaux et d'autres intervenants moyennant des formations, des ateliers, un appui technique et des évaluations conjointes sur le terrain.

## Activités et assistance

### Serbie

**Abris et autres infrastructures :** douze centres collectifs ont été remis en état afin d'assurer des conditions de vie décentes aux déplacés internes et aux réfugiés ; quelque 140 familles qui n'avaient guère d'espoir de quitter les centres d'hébergement collectifs ont reçu des prêts immobiliers et 20 familles ont déménagé dans des logements nouvellement construits. Ces mesures ont permis de fermer 11 des 72 centres. Un programme d'autoprise en charge partielle a fourni des matériaux de construction à quelque 660 individus vivant dans des logements individuels.





HCR/V. Samaržić

L'une des familles réfugiées qui a reçu un logement dans le cadre du programme d'intégration sur place en Serbie.

**Activités génératrices de revenus :** quelque 375 réfugiés et déplacés vivant dans des logements individuels ont reçu de petits colis d'aide agricole.

**Appui opérationnel (aux partenaires) :** le HCR a produit 25 émissions sur des questions qui intéressaient les réfugiés regagnant la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, diffusées à la télévision serbe. Les émissions ont informé les réfugiés des évolutions survenues dans les localités accueillant les retours, ainsi que des activités d'intégration menées en Serbie. De même, 50 émissions de télévision ont informé les déplacés internes d'un certain nombre de questions en rapport avec les retours au Kosovo et les droits des déplacés. Les émissions ont été suivies, à chaque diffusion, par 400 000 téléspectateurs, de sorte que l'opinion a été sensibilisée à la problématique des réfugiés et des déplacés internes. Ces émissions ont également accru l'appui de la population et des médias aux activités du HCR et facilité les efforts de plaidoyer.

**Assistance juridique :** près de 700 000 enregistrements ont été regroupés et automatisés à partir de deux bureaux de l'état civil. Quelque 1 200 réfugiés et 4 800 déplacés internes ont obtenu des informations et des conseils sur des questions juridiques ; dans le même temps, 2 300 et 5 350 pièces d'identité ou documents officiels ont

respectivement été distribués à des réfugiés et à des déplacés internes. Six bulletins d'information ont été publiés à l'intention des réfugiés et des déplacés et 127 membres de l'appareil judiciaire formés. La Conférence du Forum des déplacés internes roms a aidé à régler les frais de participation de 20 ONG. En conséquence, les déplacés internes, en particulier les déplacés roms, ont pu mener une vie plus digne pendant leur déplacement et trouver des solutions durables.

**Besoins domestiques :** le Haut Commissariat a distribué 1 200 allocations en espèces à des familles réfugiées ou déplacées qui avaient des besoins spécifiques, afin de les aider à couvrir leurs besoins en matière de santé et de logement et à faire face aux rigueurs de l'hiver. De même, des fonds ont été mis à disposition pour régler les frais d'alimentation et de logement de 103 demandeurs d'asile. En 2007, les dépenses ont augmenté, en raison de l'achat d'articles de secours permettant de répondre aux besoins de 20 000 personnes en cas de déplacement de population.

**Éducation :** des activités préscolaires de préparation ont été organisées au bénéfice de 270 enfants roms, déplacés à l'intérieur du pays. Quelque 290 enfants roms, réfugiés ou déplacés, qui avaient quitté l'école primaire, ont suivi

des cours de rattrapage. Tous les enfants ont bénéficié du système scolaire local. Le HCR a également organisé des formations professionnelles à l'intention de quelque 540 déplacés internes afin de leur donner davantage de chances de trouver un emploi.

**Santé et nutrition :** quelque 620 réfugiés et déplacés internes ayant des besoins particuliers ont reçu des services médicaux, des médicaments et des appareils spéciaux qui n'étaient pas fournis par le système de santé publique. Quelque 1 200 réfugiés et déplacés ont été orientés vers des établissements pour y recevoir des traitements. Le HCR a également aidé les autorités à mettre en place des programmes de prévention du VIH et du sida.

**Services communautaires :** une enquête a été entreprise auprès de quelque 8 400 déplacés internes ; 54 équipes mobiles, couvrant l'ensemble de la Serbie, ont facilité l'accès à un réseau de services sociaux axés sur la communauté et à un système d'orientation et de prise en charge. Ces équipes sont venues en aide à quelque 21 000 personnes. Un accompagnement psychosocial a été offert à environ 1 300 enfants et 2 100 personnes âgées, appartenant aux populations réfugiées ou déplacées à l'intérieur du pays.

**Transport et logistique :** quelque 2 000 individus ayant des besoins de protection particuliers ont bénéficié d'une assistance. Le HCR a assuré le transport de 88 réfugiés qui regagnaient la Croatie, ainsi que le transport des affaires personnelles de 105 familles réfugiées. Quelque 68 personnes rentrées au Kosovo, principalement rom, ont bénéficié d'une aide au transport ; 27 visites au Kosovo ont été organisées à l'intention de 392 déplacés internes.

**Vivres :** des rations alimentaires pour 5 000 personnes ont été achetées et pré-positionnées au titre de l'exercice de préparation aux situations d'urgence.

## Kosovo

**Abris et autres infrastructures :** quelque 210 individus accueillis au centre d'hébergement collectif et temporaire de Plementina (avant sa fermeture) ont bénéficié d'une assistance essentielle et d'une aide au logement. En ce qui concerne le secteur des abris, l'Organisation a conservé les articles suivants dans ses stocks d'urgence : 230 tentes, 164 tentes hivernisées, cinq grandes tentes (pour le rangement et les activités collectives) et 400 bâches en plastique.

**Activités génératrices de revenus :** vingt-deux projets générateurs de revenus ont été mis en œuvre pour faciliter la réintégration de groupes minoritaires de retour au Kosovo.

**Appui opérationnel (aux partenaires) :** le HCR a renforcé sa capacité de protection, d'assistance, de suivi et d'intervention moyennant le recrutement de neuf VNU. Au Kosovo, le Haut Commissariat a organisé des visites auprès de personnes déplacées à l'intérieur du territoire et sponsorisé une émission de télévision hebdomadaire,

« Retours », pour que les déplacés soient bien informés des possibilités dans ce domaine.

**Assistance juridique :** le HCR a réalisé une étude sur les réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. Une nouvelle base de données a été constituée pour faciliter l'intégration sur place des réfugiés originaires de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Pour aider les déplacés internes à prendre une décision quant à leur retour, 68 visites de repérage ont été organisées. Un réseau d'information couvrant toutes les municipalités du Kosovo a permis de toucher et d'identifier les personnes dépourvues de papiers, principalement au sein de la communauté rom. En conséquence, 3 680 personnes ont bénéficié d'une assistance juridique et 1 870 individus ont reçu des documents ; ceci a réduit les risques d'apatridie.

En 2007, le HCR a continué d'assurer la détermination du statut des demandeurs d'asile et dix d'entre eux se sont vu accorder le statut de réfugié. Le Haut Commissariat a aidé les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et des services de police à approfondir leur connaissance des procédures opérationnelles standard relatives à l'accueil des réfugiés. Une aide et des conseils juridiques ont été offerts dans 47 cas de violence sexuelle et sexiste.

**Besoins domestiques :** les conditions de vie de 1 110 individus qui avaient des besoins spécifiques se sont améliorées après qu'ils aient reçu des matelas, des couvertures, des bâches en plastique, des réchauds polyvalents, du bois de chauffe et des protections périodiques. Pour répondre aux situations d'urgence, le HCR a accru son stock d'articles de secours, afin de venir en aide aux besoins de 20 000 personnes.

**Services communautaires :** le HCR a appuyé 45 projets de développement communautaire au bénéfice de quelque 10 600 personnes réparties à travers le Kosovo, dans le cadre d'une initiative de réconciliation et de réintégration destinée aux groupes minoritaires ayant regagné spontanément la province. Le Haut Commissariat a encouragé le dialogue interethnique à l'occasion de 29 réunions pluriethniques, auxquelles 280 personnes ont participé. Il a également parrainé 19 réunions supplémentaires réunissant 130 participants, dont des autorités centrales et municipales, des représentants de groupes minoritaires et majoritaires et des ONG.

**Transport et logistique :** le HCR a géré un parc de 12 camions pour garantir la livraison en temps voulu des articles d'aide humanitaire. Il a également maintenu un entrepôt et un atelier de mécanique (pour l'entretien des véhicules) en état de fonctionnement en 2007.

**Vivres :** quelque 460 membres de groupes minoritaires ayant regagné spontanément le Kosovo ont reçu des rations alimentaires de trois mois constituées de farine de blé, de haricots, d'huile, de sucre et de viande en boîte. Les stocks de vivres de secours ont été reconstitués et permettent désormais de fournir des rations d'urgence pour trois jours après le déclenchement d'une crise, ainsi que des rations de 27 jours, à 5 000 personnes.

## Contraintes

### Serbie

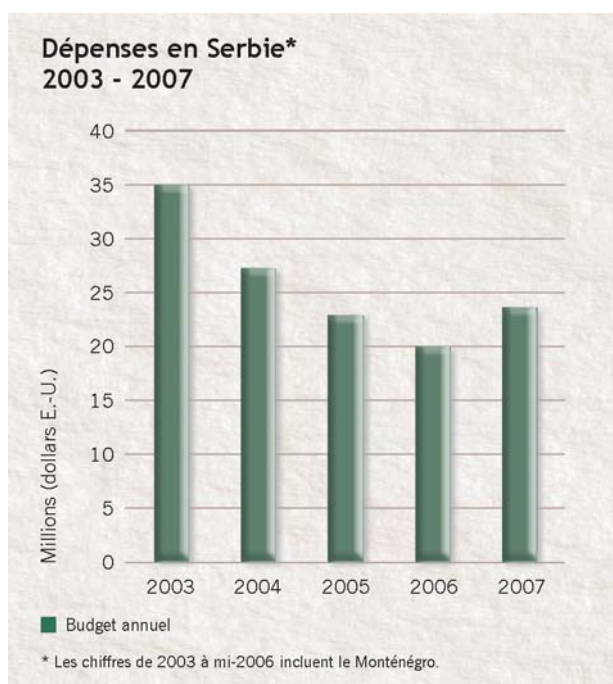
La conclusion du Processus de Sarajevo, destiné à résoudre les problèmes de retour dans la région, a de nouveau été reportée en 2007 et les principales questions, liées aux droits d'occupation-location des réfugiés croates et à la validation de leurs droits aux pensions, n'ont pas été réglées. Ceci a empêché les 68 000 réfugiés croates demeurés en Serbie de trouver des solutions durables.

Les événements politiques liés à la situation au Kosovo, ainsi que l'absence de possibilités de retour et de réintégration durables, ont eu un effet négatif sur les 200 000 déplacés internes (en particulier sur les déplacés roms et les résidents des centres collectifs). Le HCR et les autorités ont mis au point une stratégie afin de fermer progressivement les camps et d'améliorer les conditions de vie des déplacés.

### Kosovo

L'incertitude au sujet du futur statut du Kosovo a représenté la principale contrainte. Les populations rentrées au Kosovo ainsi que les déplacés minoritaires ont toujours des difficultés à faire valoir leurs droits fondamentaux, concernant par exemple l'accès aux services administratifs et sociaux, le recouvrement des biens fonciers et immobiliers, la sécurité et la liberté de circulation.

Pour améliorer la situation des populations relevant de sa compétence, le HCR a aidé les Institutions provisoires d'auto-administration à se doter de moyens plus solides pour intégrer et protéger les déplacés internes de retour au Kosovo.



## Informations financières

### Serbie

Les budgets opérationnels ont souffert de pertes de change. Si ces pertes ont été en partie compensées, les mesures d'atténuation n'ont pas permis de combler totalement le déficit et il a fallu reporter la mise en œuvre de projets destinés à améliorer les conditions de vie et à fermer les centres collectifs. Sur les 17 centres dont la fermeture était prévue, seuls 11 ont effectivement fermé leurs portes.

### Kosovo

L'opération au Kosovo a été affectée par un taux de change défavorable ; des mesures d'atténuation des pertes ont néanmoins permis de poursuivre les programmes.

## Organisation et mise en œuvre

### Gestion

#### Serbie

L'opération en Serbie (hors Kosovo) a comme précédemment été gérée par la délégation en poste à Belgrade. Un bureau extérieur a été maintenu à Kraljevo (Serbie du Sud), où la population relevant de la compétence du HCR est assez importante. Les deux bureaux du HCR employaient six fonctionnaires internationaux et 49 collaborateurs nationaux, épaulés par 20 VNU.

#### Kosovo

L'opération au Kosovo a été gérée par le bureau du Chef de mission, installé à Pristina. Afin d'assurer adéquatement le suivi des retours et la protection, les bureaux extérieurs de Mitrovica, Peja/Pec, Pristina, Prizren and Gjlan/Gnjilane sont demeurés opérationnels en 2007. Le HCR a déployé 17 fonctionnaires internationaux et 63 collaborateurs nationaux, appuyés par neuf VNU.

## Collaboration avec les partenaires

### Serbie

Le HCR a renforcé ses relations de partenariat avec le Gouvernement et d'autres intervenants. La délégation a participé aux Groupes thématiques des Nations Unies sur l'égalité hommes-femmes, sur le handicap et sur les jeunes. Le HCR et le PNUD ont mené une enquête sur la situation socio-économique des déplacés internes, qui a été associée



à l'étude réalisée par la Banque mondiale en 2007 pour mesurer le niveau de vie. Le Haut Commissariat et le PNUD ont mené des activités de programmation conjointe dans des zones accueillant des déplacés internes, situées au centre et au sud de la Serbie. En collaboration avec l'OSCE, le HCR a organisé des tables rondes sur les problèmes juridiques liés à l'intégration sur place des réfugiés. Enfin, l'Organisation a travaillé avec 18 partenaires pour offrir protection et assistance.

### Kosovo

En 2007, le HCR a travaillé en collaboration avec huit partenaires d'exécution, dont quatre ONG internationales. Un accord a été conclu avec le Cabinet du Premier ministre afin de dispenser une formation intensive au personnel ministériel et aux agents des municipalités. Au niveau opérationnel, divers projets relatifs aux retours ont été menés en étroite coopération avec le PNUD et l'UNICEF. Le HCR est demeuré en contact étroit avec la mission de l'OSCE afin de renforcer le suivi international des questions liées aux droits de l'homme, aux retours et aux solutions durables.

## Évaluation générale

### Serbie

Des activités conjointes ont été entreprises au sein de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et en collaboration avec le PNUD pour améliorer les conditions de vie des déplacés internes. Parmi les autres mesures positives, citons la création d'un groupe de travail spécial, chargé de résoudre le problème des réfugiés et des déplacés internes hébergés dans des centres collectifs. Le Haut Commissariat n'a pu achever son programme de rapatriement librement consenti à la fin de l'année 2007, du fait de l'enlisement du Processus de Sarajevo. Les retards observés dans l'adoption de la loi sur l'asile et dans l'ouverture d'un centre d'accueil ont empêché le HCR de mener les activités prévues dans ce domaine.

### Kosovo

Dans un environnement politiquement instable, le HCR a encouragé le dialogue interethnique, le respect des droits de l'homme et l'égalité d'accès aux services publics. Des groupes ethniques locaux ont donné l'exemple en entreprenant des projets communs liés au développement.

Néanmoins, ce processus s'est heurté à des difficultés dans certaines localités, notamment à Mitrovica, en raison de problèmes politiques particulièrement sensibles.

Si l'on veut accélérer le rythme des retours en direction et à l'intérieur du Kosovo et faciliter l'intégration, il faudra satisfaire aux conditions suivantes : renforcement de la capacité de protection des institutions locales, rationalisation des procédures de retour et amélioration de la coordination entre les autorités centrales et locales. Il faut également que le ministère des Communautés et des Retours assume la direction des questions liées au retour ; enfin, le rôle des agents municipaux chargés des retours doit être renforcé.

## Partenaires : Serbie

### Partenaires d'exécution

**Organismes gouvernementaux :** Bureau républicain des statistiques, Commissariat aux réfugiés de la République de Serbie, Faculté de droit, Municipalité de Krusevac, Ville de Kragujevac

**ONG :** *Amity, Association for Protection and Promotion of Mental Health of Children and Youth*, Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance, Conseil danois pour les réfugiés, Croix-Rouge de Serbie, *InterSos, Micro Development Fund, Microfins, Praxis*, Union des associations de déplacés internes, *Vizija*

**Autres :** Agence européenne de reconstruction, Agence pour les droits de l'homme et des minorités, Banque de développement du Conseil de l'Europe, Bureau pour la population de la Présidence de la République serbe, Conseil de l'Europe, Délégation de la Commission européenne en Serbie, ministère des Affaires étrangères, ministère des Infrastructures et des Investissements en biens d'équipement, ministère du Travail et de la Politique sociale, ministère pour le Kosovo-Metohija, Mission de l'OSCE en Serbie, OIM, OMS, ONU-Habitat, PNUD, UNICEF, VNU

## Partenaires : Kosovo

### Partenaires d'exécution

**ONG :** *Advocacy Training and Resource Centre, Civil Rights Programme-Kosovo*, Commission internationale catholique pour les migrations, Conseil danois pour les réfugiés, *Developing Together, Mercy Corps, Norma Lawyers' Association, Norwegian Church Aid*

**Autres :** *CARE International, FNUAP*, Institutions provisoires d'auto-administration/MINUK, ministère de l'Administration locale, ministère de l'Intérieur, ministère des Retours et des Communautés, ministère du Travail et de la Protection sociale, *Movement for Peace, Disarmament and Liberty*, OIM, OMS, PNUD, Services de secours catholique, UNICEF

## Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	24 189 764	5 106 608	18 861 857	23 968 465	23 614 188

Note: Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les prélèvements du HCR sur les contributions non-affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

## Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	5 419 841	0
Abris et infrastructure	2 595 935	875 826
Activités génératrices de revenus	191 983	13 872
Appui opérationnel (aux agences)	1 468 805	38 116
Assainissement	0	6 360
Assistance juridique	3 221 270	546 700
Besoins domestiques	2 450 027	132 006
Éducation	577 980	90 793
Santé et nutrition	95 195	32 194
Services communautaires	795 049	451 816
Transport et logistique	1 403 324	107 053
Vivres	151 374	4 535
Versements aux partenaires d'exécution	1 260 883	(2 299 270)
<b>Sous-total des activités opérationnelles</b>	<b>19 631 667</b>	<b>0</b>
Appui au programme	3 982 521	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>23 614 188</b>	<b>0</b>
<b>Annulation sur les dépenses des années précédentes</b>		<b>(24 963)</b>
<b>Versements aux partenaires d'exécution</b>		
Paievements effectués	9 815 627	
Rapports reçus	(8 554 744)	
<b>Solde</b>	<b>1 260 883</b>	
<b>Rapport des années précédentes</b>		
<b>Versements aux partenaires d'exécution</b>		
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier		2 478 051
Rapports reçus		(2 299 270)
Remboursés au HCR		(141 764)
Ajustements		811
<b>Solde</b>		<b>37 828</b>